

COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 27 FEVRIER 2024
N° 2024-02

2024-02-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 23 janvier 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2024-02-02 : Validation des Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables sur la commune : reporté

2024-02-03 : Création d'un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs avec effet au 29 février 2024 un emploi permanent de secrétaire de mairie à temps non complet (12/35e) de catégorie B de la filière administrative, du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux au grade de rédacteur principal de première classe. La rémunération est ainsi fixée en référence à l'échelle indiciaire du grade de rédacteur principal de première classe.
- Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté à durée indéterminée conformément à l'article L332-9 du code général de la fonction publique.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : secrétaire générale de mairie,
- La rémunération de l'agent contractuel sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à l'échelon 9,
- La modification du tableau des emplois à compter du 29/02/2024.
- Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent affecté à ce poste.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
- Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et en particulier à signer ledit contrat ainsi que tous les documents s'y rapportant.

2024-02-04 : Suppression du poste d'Adjoint Administratif Principal : reporté

2024-02-05-01 : Travaux de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 : présentation de la nouvelle estimation financière et validation des travaux retenus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir pour les travaux de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 : la tranche ferme pour 150 456 euros et éventuellement la tranche optionnelle n° 2 pour un montant estimé à environ 23 000 € TTC et d'autoriser M. le Maire à demander tout type de subvention pour ce projet, notamment auprès de l'Etat (DSIL/DETR), du Département (Aide aux Petites Communes Rurales, amendes de police, etc.), ou auprès de tout autre organisme.

2024-02-05-02 : Travaux de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 : validation du devis d'assistance à maîtrise d'ouvrage par la société ACEMO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le devis de la société ACEMO pour un montant de 11 280 € TTC sous réserve de l'intégration d'une clause d'interruption de la mission et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent, y compris les demandes de

subventions auprès de l'Etat (DSIL/DETR) ou du département (APCR) ou auprès de tout autre organisme. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024

2024-02-05-03 : Travaux de sécurisation de la traversée du bourg par la Route Départementale n° 6 : choix de l'entreprise pour le diagnostic de détection d'amiante et des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques dans les enrobés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir les devis du Laboratoire Routes et Matériaux du Département : un devis de 996,68 € TTC pour la recherche d'amiante et de HAP et un devis de 3077,78 € TTC pour les mesures de déflexion et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent, y compris les demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL/DETR) ou du département (APCR) ou auprès de tout autre organisme. La dépense correspondante sera inscrite au budget 2024.

2024-02-06 : Positionnement de la commune par rapport à la demande de Pré-Bocage Intercom pour que Villy-Bocage devienne un centre d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (centre aéré)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter le principe de mettre à disposition de Pré-Bocage Intercom des locaux de l'école à des fins d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, sous certaines conditions, à négocier :

- Période d'essai d'un an avec évaluation,
- Uniquement pendant les périodes de vacances scolaires (avec des périodes de fermetures durant les vacances),
- Avec prise en charge du ménage et des fluides par PBI,
- Avec aide à la mise aux normes si nécessaire.

2024-02-07 : Organisation de la journée intergénérationnelle du dimanche 7 avril 2024 (repas des seniors et ateliers pour les enfants)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider l'organisation de cette journée, de retenir le traiteur Beauchêne et le menu à 40 € TTC et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

2024-02-08 : Accueil d'un projet d'étude en maçonnerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de répondre favorablement à la demande d'accueil de ce projet en maçonnerie (fabrication d'un banc) dont le coût pour la commune sera d'environ 220 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

2024-02-09 : Réfection de la toiture de l'école primaire : question des lucarnes à conserver ou pas : reporté pour compléments d'information



Le Maire
Jean-Luc ROUSSEL

29 FEV. 2024